

COMITE DE GESTION

Ecole Française de Manille

Compte-rendu de la réunion du mercredi 16 septembre 2009 - 18h30

Présents : Patrick Safran - président, - François Ausseil - vice-président, Jean Christophe Chavanon, trésorier, Annie Guillotin - chef d'Etablissement EFM, Christian Mérer conseiller culturel à l'Ambassade de France, Julien Bello, Odile Malay – gestionnaire EFM, Anna Soenen, directeur administratif et financier EFM, Damien Roiland, Conseiller Principal d'Education, professeur délégué des salariés, Marlene Po, professeur déléguée des salariés, Willy Hick, Maybeline Saavedra, Laureen Jali Jali, comptable de l'EFM, Véronique Pignon Gassmann - secrétaire.

Absents : Gilbert Fournier, Sébastien Caudron, Florencio Fucanan

M. Safran souhaite la bienvenue à M. Mérer et Mme Soenen :

- Christian Merer, conseiller culturel à l'Ambassade de France, est le successeur de M. Georges Gaston Feydeau. Il a travaillé de nombreuses années pour l'AEFE et était précédemment responsable de la Zone Asie de cet organisme.
- Mme Anna Soenen remplacera à temps plein Mme Malay dès son départ en retraite. Elle assume les fonctions de Directeur Administratif et Financier de l'école. Son recrutement a eu lieu pendant les vacances scolaires, suite à la fiche de poste publiée le 5 juin 2009. Treize candidatures ont été reçues et après une première sélection, M. Safran, M. Hick, M. Chavanon et Mme Saavedra, les seuls membres du Comité de Gestion qui seront encore présents au cours de l'année scolaire 2009/2010, se sont réunis pour choisir le candidat. Mme Soenen a été sélectionnée à l'unanimité.

M. Safran informe les membres du CG que Maître Zuniega a adressé un courrier à M. Darraillan, lui rappelant les plaintes de parents d'élèves relatives à sa conduite d'enseignant et le sommant d'y remédier afin de ne pas porter préjudice à la qualité d'enseignement de l'EFM au sein de l'EIS. Mme Guillotin remet une copie de ce courrier, pour information, à tous les membres présents. M. Safran rappelle que l'organisme gestionnaire est statutairement localement légalement responsable du bon fonctionnement de l'école. Par ailleurs, l'EIS étant la seule entité localement légale, l'EIS gère l'ensemble des personnels sans exception.

Christian Mérer a rappelé le cadre de fonctionnement des établissements conventionnés qui constituent l'essentiel du réseau mondial de l'AEFE (178 établissements sur les 450 relevant de l'agence qui accueillent près de 170 000 élèves dans 130 pays).

Les rôles sont de fait clairement répartis dans le cadre du conventionnement (un guide de la bonne gouvernance a été mis au point par l'AEFE à cet égard) : le chef d'établissement, relais de l'AEFE dans l'établissement, a la responsabilité pédagogique et administrative, et donc autorité en ce sens sur l'ensemble des personnels. Le président du comité de gestion, dans le cadre du dialogue de gestion associant le chef d'établissement et l'agence, a un rôle décisionnel en ce qui concerne l'ensemble des aspects financiers (dont les recrutements de personnels à incidence financière sur l'établissement) .

M. Mérer a pris bonne note des démarches en cours entreprises afin de clarifier les responsabilités de chacune des parties (EIS, Ecole française, Ecole allemande) devant les autorités locales, sachant qu'actuellement seule l'entité européenne est reconnue juridiquement sur le plan local.

Il a enfin précisé l'apport de l'état français à l'établissement et aux familles boursières concernées pour l'année 2008/2009, soit près de 700 000 euros, incluant 53 bourses et prises en charge pour un montant de 227 000 €. Il est clair que globalement, ce pour l'ensemble du réseau AEFE dans le monde, l'aide à la personne augmente (du fait de l'augmentation du nombre de bourses et des prises en charge), tandis que l'aide aux structures connaît certaines contraintes liées entre autres à la croissance du réseau et aux nouveaux besoins afférents.

Madame Guillotin s'est interrogée sur la signification profonde de l'information « l'EIS gère l'ensemble des personnels sans exception » et rappelle que les personnels AEFE n'ont signé aucun contrat avec l'EIS. S'ils ont tous bien conscience de résider et travailler aux Philippines et d'avoir à se conformer aux lois du pays d'accueil, il ne saurait être question que leur statut AEFE nié par l'organe exécutif de l'établissement, signifie qu'ils doivent exclusivement se conformer à ce qui est attendu d'eux en terme de devoirs ou de pression juridique. Selon ces affirmations, qu'en est-il encore de leurs droits ? Pourquoi alors ne peuvent-ils bénéficier, comme les autres personnels EIS d'avantages acquis en terme de remises sur scolarité, de participation financière du budget EFM à leur contribution à la SS en France etc. ? Le terme de discrimination ne s'applique-t-il pas ici également en juridiction philippine ?

Tout ceci gagnerait vivement à être éclairci dans l'intérêt de la qualité des rapports professionnels et humains à l'école.

1.Approbation et signature des compte-rendus du Comité de Gestion du 25 mai 2009 ainsi que de l'Assemblée Générale des parents d'élèves du 4 juin 2009. Ces compte-rendus seront consultables sur le site internet de l'école.

2.Point sur la rentrée scolaire de Mme Guillotin :

- Effectifs : Les effectifs de l'EFM sont à ce jour de 262 élèves. Ils étaient de 259 à la rentrée 2008-2009. Ces élèves se répartissent en 143 élèves en primaire ; 74 élèves au collège et 45 élèves au lycée.
Si l'effectif général est satisfaisant, Mme Guillotin fait cependant état de son inquiétude par rapport aux effectifs de la maternelle avec en TPS (Très Petite Section) un seul élève et en PS (Petite Section), 7 élèves. Les effectifs de la Moyenne (9) et surtout de la Grande Section (23) sont heureusement corrects. D'après M. Bello, ces effectifs très faibles de la TPS et de la PS peuvent s'expliquer par le fait que, culturellement parlant, les Philippins ou Franco-Philippins n'ont pas pour habitude de mettre leurs petits enfants à l'école en journée continue.
- Résultats scolaires 2008/2009
 - o Brevet : 16 candidats sur 19 ont été reçus (3 mentions TB, 5 mentions B, 6 mentions AB)
 - o Baccalauréat : les 5 candidats ont tous eu l'examen, deux avec mention AB, et un au rattrapage. Cela fait maintenant 10 ans que l'EFM enregistre 100 % de réussite au baccalauréat.
- Stage de formation continue des directeurs de la zone Asie-Pacifique « Pilotage des dispositifs des langues et des nouveaux programmes ». Le stage aura lieu à l'EFM ce qui représentera pour l'EFM, une avance de frais, puis la refacturation à chaque établissement des frais de son stagiaire.
- Equipement pédagogique : Mme Guillotin présente le projet d'équipement de chaque salle de classe du secondaire en vidéoprojecteur, relié à un ordinateur portable. Plusieurs devis ont déjà été demandés et le coût serait d'environ 900,000 P pour un achat de 8 vidéoprojecteurs (3 au lycée, 4 au collège + 1 en salle de langue) et 6 ordinateurs fixes ou portables. Cet investissement peut être revu à la baisse pour n'acheter par exemple que 2 ou 3 ordinateurs qui circuleraient ; il est par contre préconisé de ne pas déménager les vidéoprojecteurs dont les ampoules sont très fragiles. Les professeurs sont unanimes sur le besoin fondé de cet investissement qui leur permettra un enseignement plus dynamique, moderne et performant, en particulier pour ce qui concerne l'histoire géographie et les langues. Mme Guillotin, après concertation avec les professeurs, re-proposera ce projet avec plusieurs scénarios d'investissement en fonction des priorités. Cet investissement est suggéré dans le budget prévisionnel distribué ce jour aux membres du CG.
- Enseignement : Intégration de deux nouveaux professeurs : M. Morandi en allemand et M. Fabrice Fassio en SES (remplaçant de M. J. Chaplet).

3.Ressources Humaines

Jours fériés non-chômés à l'EIS et calendrier EFM : Mme Guillotin rappelle que l'exemple du lundi 7 septembre 2009, déclaré férié du jour au lendemain par le gouvernement philippin, ne peut absolument pas être pris en compte par l'EFM qui suit le calendrier des congés adopté en Conseil d'Etablissement. Cependant, l'école étant sous la tutelle officielle de l'EIS, institution sous juridiction philippine, l'école doit verser une prime de 30 % à ses salariés sous contrat local travaillant ce jour férié.

M. Roiland prend la parole pour rapporter les conclusions de l'AG des contrats locaux qui a eu lieu le 15 septembre 2009 :

Recrutement des contrats locaux : Mme Guillotin a souhaité rappeler la procédure du recrutement. Le travail en amont pour étudier les dossiers des candidats est effectué par elle-même, ainsi que les entretiens. Mais c'est au Comité de Gestion que revient le choix final, le recrutement.

Question de M. Roiland : ne serait-il pas judicieux de créer une commission paritaire de type CCPLA (commission qui traite le recrutement des résidents) ? Direction, délégués des parents d'élèves et professeurs pourraient ainsi étudier ensemble les dossiers et faire leur choix ?

Passage des C.D.D en C.D.I. : Mme Guillotin rappelle qu'à ce sujet, l'avocat de l'école a déjà donné réponse : la loi n'oblige pas l'employeur à transformer les C.D.D à temps partiels en C.D.I. Il est clair que l'école profite grandement de la flexibilité des contrats à temps partiels pour augmenter son offre en enseignements. La convention collective de l'école pourrait tout à fait prendre pour principe que les personnes ayant travaillé à temps partiel sur x années l'équivalent de trois ans à temps plein bénéficient d'un C.D.I. Une règle de bon sens qui permettrait à des personnes travaillant à l'EFM depuis de nombreuses années d'obtenir un nouveau statut, une reconnaissance pour leurs services rendus. Une estimation chiffrée du coût alors occasionné doit être apportée.

Ecolages des enfants de salariés de l'E.I.S. : la règle est d'offrir 75% desdits ecolages aux salariés à temps plein. Aucun avantage n'est offert aux personnels à temps partiel.

Question de M. Roiland : cela signifierait-il que les salariés à temps partiel ne pourraient pas bénéficier de cet avantage. Ce qui va à l'encontre du principe d'égalité et demande au C.G. de faire preuve de discernement en offrant les mêmes droits à tous et de ce fait faciliter la scolarisation d'enfants dans le système français. Réponse du CG : un prorata pourrait être appliqué ; il faudrait chiffrer ce que cela représenterait dans le budget afin de pouvoir mettre cette mesure au vote. Néanmoins, il est nécessaire de définir un temps partiel minimum ou un prorata temporis pour éviter des excès ou des abus.

Couverture médicale des temps partiels : Principe de la Couverture Maladie Universelle. Le Comité de Gestion lors de sa précédente séance attendait de connaître le résultat des ecolages afin de discuter de la possibilité d'offrir une couverture maladie à 100% pour tous les salariés (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel). Il y a plus d'élèves que le budget prévisionnel fixait (262 au lieu de 259).

Question de M. Roiland : Nous espérons donc que le C.G. saura montrer encore une fois sa volonté d'améliorer les conditions des salariés.

Il est également fait état de la revalorisation de la prime d'assurance maladie pour les personnels administratifs. Actuellement de 9.000 pesos/an, elle pourrait passer à 12.000 pesos /an.

Réponse du CG : il faudrait chiffrer ce que cela représenterait dans le budget afin de pouvoir mettre cette mesure au vote. Néanmoins, il est nécessaire de définir un temps partiel minimum ou un prorata temporis pour éviter des excès ou des abus.

4.Travaux de construction et bilan des dépenses, point de M. Ausseil : Les travaux de construction ont été finalisés pendant les vacances scolaires. Mme Guillotin précise que la salle de classe supplémentaire est déjà bien occupée en cette rentrée scolaire par les secondes qui sont particulièrement nombreux (23 élèves). M. Ausseil fait toutefois état de deux problèmes :

- des plus-values par rapport au budget voté ont été acceptées par notre partenaire sans qu'EFM ait donné son aval pour ces « extras ». A ce jour, EFM déplore un dépassement de budget de 3 M de Pesos toutefois et heureusement compensés par l'octroi de la subvention de la part de l'AEFE. 11 M de Pesos avaient été budgétés et le cout total, à diviser entre DSM et EFM des travaux est de 14 M de Pesos. M. Hick demande si l'on peut réfléchir à la façon de faire remonter cet état de fait à notre partenaire.

- la terrasse du nouveau bâtiment a un défaut de construction qui peut s'avérer très dommageable car l'écoulement de l'eau du toit ne peut se faire correctement en cas de grosses pluies et il est à craindre, une inondation et/ou des problèmes d'infiltration. De plus, la salle du dessous est la salle de musique dont l'isolation acoustique a été fort couteuse. Mme Soenen s'occupe de récupérer auprès du constructeur un rapport détaillé sur les matériaux et techniques utilisés pour ce nouveau bâtiment. Il faudra vite obtenir du constructeur les travaux nécessaires pour éviter tout dégât des eaux.

5.Point financier :

- Compte financier 2008 et résultats année scolaire 2008/2009 : M. Hick informe les membres du CG que les résultats de l'année scolaire 2008/2009 sont positifs. Malgré cette excellente nouvelle, l'austérité reste de mise car il faudra arriver à englober dans le budget 2010/2011 les 6 % de frais d'écolage à reverser à l'AEFE. M. Méron demande si l'argent excédentaire est placé. Mme Guillotin répond par l'affirmative et Ms. Hick et Chavanon annoncent qu'ils vont travailler sur ce dossier pour essayer d'améliorer la rémunération de l'argent placé.

- Budget prévisionnel 2009/2010 : Le budget distribué ce soir aux membres du CG n'est pas terminé. M. Hick pense pouvoir comprimer encore certaines lignes et souhaite analyser d'autres postes en commission budget (M. Chavanon, M. Hick, Mme Jali Jali, Mme Malay, Mme Soenen). Il attend les différents scénarios de Mme Guillotin quant au financement du projet d'achat de vidéoprojecteurs et ordinateurs portables afin de retravailler le budget avec cet investissement.

- Confirmation des signataires à la Banque Transatlantique : M. Jean Christophe Chavanon a été élu nouveau trésorier du Conseil de Gestion (Mme Garand a quitté les Philippines en aout).

- Procédures achats/paiements à l'EFM / Audit financier : M. Jean Christophe Chavanon a travaillé avec Mmes Jali Jali, Malay et Soenen pour remettre à plat les différentes procédures d'achat et les règlements des fournisseurs au sein de l'EIS et / ou de l'EFM.
 - o Il conviendrait d'établir tout d'abord un inventaire répertoriant tous les biens de l'école.
 - o Il conviendrait également d'établir la liste de tous les fournisseurs de l'EIS / EFM avec leurs coordonnées, les biens achetés, les prix, les délais de livraison.
 - o Afin de réduire les « cash advance », il conviendrait d'ouvrir le plus possible de comptes avec certains fournisseurs.

- Seulement 2 personnes, le Président et le Trésorier du CG peuvent signer les chèques. Il faut mettre en place une organisation qui puisse prévoir les règlements à l'avance.
 - Il faut supprimer les signatures de chèques en urgence, un achat peut avoir un délai de 8 jours.
 - Enfin, un nouvel auditeur est proposé pour réaliser l'audit financier de l'EFM .
- ➔ La majorité des membres présents (6) votent en faveur du nouvel auditeur pour cet audit financier de l'EFM.

6.Point sur les activités extra-scolaires à l'EIS :

La coordinatrice, Mme Maripaz Custodio, est la personne responsable de la mise en place et du bon fonctionnement des activités extra-scolaires pour l'EIS. C'est la raison pour laquelle l'EFM n'a pas pu intervenir directement dans le malentendu concernant la professeur de taekwondo. Le budget cette année ne sera que de 100,000 P pour chacune des deux écoles.

7.Bilan juridique de M. Safran :

Les négociations auprès de l'avocat qui s'occupe des procès en cours impliquant l'école, M. Condé, n'ont pas été fructueuses et ses factures continuent de grever le budget. Il est suggéré d'essayer de le mettre en concurrence pour essayer d'alléger ce poste et finalement décidé de fixer un objectif de résultat pour clore les procès en cours.

Quant au problème du statut de l'EFM/DSM-GESM/EIS, l'avocat en charge de ce dossier qui avait initialement proposé la consolidation du statut de l'EIS : renforcement des structures, état des lieux des responsabilités, du patrimoine d'EFM et de DSM, doit désormais travailler en vue du départ du partenaire allemand qui souhaite l'indépendance de l'école allemande (MMs Kollecker et Kopitzke ont d'ailleurs annoncé officiellement que l'école allemande envisage son départ à l'horizon 2012-2013 grâce à l'aide d'une subvention allemande).

8.Relation avec la DSM/GESM, point de M. Safran :

La proposition de travail portant sur la consolidation de l'EIS -recommandée par les avocats- sera abordée au cours du JAC du 23 septembre prochain par M. Safran auprès de notre partenaire allemand. En effet, le DEPED n'autorise qu'une seule accréditation par campus et donc, actuellement, seule l'EIS est officiellement reconnue et accréditée localement.

9.AG et élections du CG 2009/2010 :

L'Assemblée Générale de l'association des parents d'élèves est fixée au mardi 13 octobre 2009 à 18h00, à l'EFM. De nouveaux membres (3) devront être élus pour intégrer le Conseil de Gestion.

Le message général à destination des parents d'élève au cours de l'AG devra porter sur le souci du CG d'avoir une meilleure communication et plus de transparence. A cet effet, et comme demandé au cours de la dernière AG par un parent d'élève, les compte-rendus des conseils de gestion et des comités d'établissement seront mis en ligne pour consultation, après avoir été approuvés et validés.

10.AG et élections du CG 2009/2010 :

Un conseil de gestion sera tenu avant l'AG afin que la commission budget puisse présenter aux autres membres le budget 2009/2010.

Il faudra également prévoir, après l'AG, une rencontre des membres du CG avec les salariés et professeurs de l'EFM.

Fin de la réunion vers 21h30